


TOUS UNIS CONTRE L'INÉGALITÉ !



SEPTEMBRE

1

Nous obtenons :

♀ Grossesse et maternité :

- 3 jours de télétravail dès le 2^e mois, 1 heure d'absence par jour dès le 3^e mois, reprise à 80 % après le congé maternité avec maintien du salaire (2 semaines).

♀ PMA et parentalité :

- Absences rémunérées pour accompagner sa conjointe dans un parcours PMA (4 jours) et congés pour adoption (2 jours).

♀ Naissance et enfants :

- Congés supplémentaires pour la naissance (1 jour), soins des enfants malades (1 jour), et hospitalisation des enfants à charge fiscalement (7 jours).

♀ Absences et dons de jours :

- 8 jours / an / salarié, étendu à tous les établissements et acceptation du fractionnement des absences.

♀ Deuil et arrêt de grossesse :

- Congés supplémentaires pour deuil d'un enfant (2 jours) et arrêt spontané de grossesse (1 jour).

Des difficultés à faire respecter vos droits ?

Des doutes ? Des questions ?

**Contactez
votre
représentant**



Syndicat National
du Commerce de Détail
et de la Distribution

SAILLARD Michel

Délégué syndical Central
SNCDD CFE-CGC
ITM LAI ANGOULEME

☎ 06 71 14 37 14

✉ michelsaillard16@gmail.com

**Égalité professionnelle
Femmes/hommes :**

DU PROGRÈS GRÂCE AU SNCDD !



**Le SNCDD CFE-CGC
a été force de proposition
lors de la négociation
de cet accord.**

**Nos revendications
et nos idées pour
une égalité professionnelle
concrète et équitable
ont été intégrées !**